



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 26 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers

Bilan de la semaine du 19 au 25 juin 2017

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **171 contrôles routiers** à l'occasion desquels **333 infractions** ont été relevées, dont :

- **243 excès de vitesse ;**
- **21 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **21 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **55 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Bilan depuis le 1^{er} janvier

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **5 001 contrôles routiers** à l'occasion desquels **10 232 infractions** ont été relevées, dont :

- **7 388 excès de vitesse ;**
- **369 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **325 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **979 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

Quelques règles essentielles de sécurité

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

Programmation de contrôles routiers

Du 26 juin au 2 juillet 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

26/06 : Privas
Coux

27/06: RN102 entre Aubenas et Labégude
RD104 entre Col de l'Escrinet et Saint-Paul-le-Jeune

28/06 : RD86 entre Tournon-sur-Rhône et Bourg-Saint-Andéol
Saint-Péray

29/06 : RD579 entre Saint-Sernin et Vagnas
Aubenas

30/06 : RD86 entre Le Teil et Soyons
RD104 entre le Pouzin et Aubenas
Soyons
Privas

01/07 : RD104 entre le Col de l'Escrinet et Saint-Paul-le-Jeune
RD86 entre Limony et Bourg-Saint-Andéol

02/07 : RN102 entre Le Teil et Lanarce
RD104 entre le Pouzin et Saint-Paul-le-Jeune
RD86 entre Limony et Bourg-Saint-Andéol

Contacts presse :

Cabinet du préfet – Pôle communication interministérielle

Téléphone : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

Télécopie : 04 75 66 50 93

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

